

Séance du 15 mai 2025

Délibération n° D2025-031

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon**, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire** de la Commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, dûment convoqués le **10 mai 2025**.

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Edith, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, MUYS Elisabeth, THOMAS Rémi.
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration(s) : ARIZA Emmanuelle (pouvoir à DELMAS Corinne), FORT Dominique (pouvoir à MUYS Elisabeth), LEPETIT Philippe (pouvoir à EGEA Frédéric), VICENTE Florian (pouvoir à CADAUX Didier)

Absent(s) excusé(s) : LOPEZ Emilie

Nombre de Membres en Exercice : 19
Nombre de Membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 18
Vote(s) Pour : 18
Vote(s) Contre : 0
Absentions(s) : 0

Publiée le :

20 MAI 2025

Transmise au Représentant de l'État le :

20 MAI 2025

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme MUYS Elisabeth ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Eau Assainissement 2025 : Décision modificative n°01

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la décision modificative n°01 est nécessaire pour :

- - prendre en compte des annulatifs sur exercices antérieurs suite à des réclamations récentes,
- - prendre en compte des admissions en non valeur suite à la demande du comptable,
- - prendre en compte des redevances à payer à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne suite au paiement de factures émises sur exercice antérieur. Les comptes des nouvelles redevances seront utilisés qu'à partir de 2026.

Virement de crédits

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 618 : Divers	1 000.00 €			
D 63711 : Redevance prélèvement sur la ressource en ea	13 000.00 €			
D 63712 : Redevance performance réseaux d'eau potabl	5 300.00 €			
D 63713 : Redevance performance systèmes assainisse	10 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	29 300.00 €			
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		18 800.00 €		
D 701259 : Reversement - redevance agence de l'eau		3 000.00 €		
D 701269 : Reversement redevance sur la consommatio	13 000.00 €			
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		16 000.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	13 000.00 €	37 800.00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		1 000.00 €		
D 6542 : Créances éteintes		500.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		1 500.00 €		
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		3 000.00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		3 000.00 €		
Total	42 300.00 €	42 300.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Séance du 15 mai 2025

Délibération n° D2025-031

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 15 mai 2025

Le Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,
Monsieur Le Maire
M. CADAUX Didier



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Eau Assainissement 2025 : Décision modificative n°01

Date de décision: 15/05/2025

Date de réception de l'accusé 20/05/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250515_031

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20250515-20250515_031-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Décisions budgétaires

Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400036-012038-DM1-2025-20052025.xml (99_BU-012-211202254-20250515-20250515_031-BF-1-1_1.xml)

Annexe : D2025-031_DELIB_Budget EAU ASST - DM1.pdf (70_DE-012-211202254-20250515-20250515_031-BF-1-1_2.pdf)

D2025-031 : DELIB